

COMMISSION
des
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Groupe du Porte-Parole

Compte-rendu sténographique

CONFÉRENCE DE PRESSE DE M. REY, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS
EUROPÉENNES, LE 14 OCTOBRE 1969

Je dois parler au nom des journalistes et du groupe du Porte-Parole, je vous souhaite la bienvenue dans la nouvelle salle de presse du Berlaymont et je vous remercie et je remercie l'administration pour les installations que nous avons maintenant et que nous aurons surtout dans un proche avenir.

M. le Président, comme vous voyez la presse vous attend, nous inaugurons aujourd'hui la nouvelle année du Berlaymont et je crois que tout ce que vous direz maintenant, à la presse, sera suivi avec beaucoup d'attention.

M. le Président :

M. OLIVI, je vous remercie beaucoup, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Je suis impressionné de me trouver devant une aussi vaste assemblée, impressionné de ce nouveau décor, impressionné de ce bataillon de micros qui me feront peut-être prendre pour le président des États-Unis. Nous n'en sommes pas encore là ...

J'ai fait naturellement le désespoir de mon ami M. Olivi en ne vous apportant pas un texte, mais vous savez que je deteste m'emprisonner dans des textes et il m'a semblé préférable que je vous exprime librement ce que j'ai envie de vous dire ce matin. Il est clair dans mon esprit et j'espère dans le vôtre que tout ce que je vous dis aujourd'hui peut être répété et diffusé, ce n'est pas de la background information comme nous avons fait dans nos dîners du mois de juin, vous êtes donc tout à fait libres de reproduire ce que j'aurai dit et de le commenter de la manière que vous voudrez.

Cela étant je vous rappelle qu'à fin juin nous avons fait, à l'occasion de deux ou trois rencontres dans notre ancien bâtiment, un tour d'horizon des problèmes tels qu'ils se présentaient d'ici à la fin de l'année et je vous avais dessiné ce qui était dans mon esprit et celui de mes collègues l'ensemble des problèmes dont la solution devait être atteinte à la fin de l'année 1969 et dans ce que nous avons appelé à l'époque un paquet équilibré. Je crois que ce ne serait pas mauvais que je fasse aujourd'hui le point de ces problèmes pour voir où ils en sont et comment ils ont progressé et ce sera la seconde partie de mon exposé, car dans la première il me semble qu'il n'est pas mauvais que je vous parle d'abord des événements monétaires et agricoles que la Communauté a traversés depuis nos rencontres du mois de juin.

Je commence par la dévaluation française ; cet événement est venu avec cette absence de préavis qui semble devenir une règle chez nos États membres qui ont l'air d'avoir un peu oublié qu'ils ne sont engagés solennellement à se consulter entre eux et avec la Commission dans le cadre communautaire avant de toucher à leur parité monétaire. Ceci a été décidé en 1964, cela figure au journal officiel et je constate qu'en l'espace de deux mois, deux des gouvernements des grands pays de la Communauté ont tenu pour lettre morte les engagements qu'ils avaient pris à l'époque et c'est un premier sujet de préoccupa-

tions. Je dois dire cependant qu'après que le Gouvernement français nous eut placé devant une décision, je le répète, dépourvue de consultations préalables, il s'est plié de bonne grâce et sans difficultés à l'application de la procédure communautaire du règlement 653, c'est-à-dire la réunion du Conseil dans les trois jours et délibération du Conseil de ministres quant au point de savoir quelles étaient les conséquences à tirer de la situation. Je vous parlerai dans un instant des conséquences monétaires plus générales, pour l'instant je ne vous parle que de la situation à laquelle nous avons eu à faire face entre le 8 et le 11 août. Je passe, tout cela est dépassé, sur les incidents, sur les délais, sur le fait que certains étaient au travail ici et d'autres étaient absents, si vous m'interrogez là-dessus, je vous en parlerai tout à l'heure, je n'entre plus dans ces détails qui me paraissent secondaires.

Je constate que les institutions communautaires ont fonctionné, le Conseil le 11 août, après délibérations qui ont duré assez tard suivant la tradition, le lendemain matin, le Conseil s'est mis unanimement d'accord sur les propositions que nous lui avons faites, on a chargé la Commission d'élaborer en conséquence les règlements d'application, cela a été fait entre le 11 et le 25 août, date où ils ont paru au Journal Officiel ; le Gouvernement français a pris les mesures d'exécution qui lui incombaient en vertu de ces décisions et en conséquence les brèches créées dans le fonctionnement de la politique agricole par le mouvement monétaire français ont été colmatées d'une façon qui me semble convenable ; j'ai lu avec un peu d'étonnement un certain nombre de journaux, notamment les journaux de mon pays, disant que le marché commun agricole était au frigidaire pour deux ans ; j'ai beaucoup de peine à souscrire à une formule de ce genre. Je crois que c'est précisément pour qu'il ne soit pas au frigidaire qu'on a pris les mesures agricoles, les mesures que vous connaissez, décidées par le Conseil en accord avec la Commission, exécutées par la Commission, exécutées par le Gouvernement français de façon au contraire que la politique agricole commune continue à fonctionner normalement entre la France et ses autres partenaires, étant entendu qu'on reviendrait dans un délai qui a été fixé, dans un délai de deux ans et par étape au fonctionnement normal des prix communs.

J'ajoute que cet événement doit être souligné et j'en reparlerai dans un instant quand j'aurai parlé de la réévaluation allemande. J'ajoute que cela nous a beaucoup frappés de voir que la réglementation de 1964 et de 1968, celle qui était prévue suivant laquelle les prix agricoles doivent être automatiquement réajustés de pourcentages égaux au mouvement de la monnaie dans un pays membre, n'a pas pu être appliquée, et cela de commun accord entre le Gouvernement français, ses partenaires et la Commission parce qu'il a paru à tout le monde que si la France réélevait immédiatement de 12,5 % ses prix agricoles, ce qui eût été conforme à la réglementation en vigueur, cela aurait entraîné comme conséquence que la France aurait perdu très rapidement le bénéfice de la dévaluation monétaire puisque les prix, non seulement agricoles, mais le niveau général des prix en France se serait mis aussitôt à se réajuster très vite et d'autre part l'idée que dans un des grands pays de la Communauté et le plus grand exportateur, on donne cet élan supplémentaire à la production agricole en un temps où déjà elle nous donne les soucis que vous savez, vraiment lui donner cet élan nouveau d'une augmentation de 12,5 % des prix nous a paru à tous une conséquence qu'il fallait éviter. Ce qui fait que sur ce choix politique tout le monde a été d'accord mais je dois constater objectivement que ce choix politique unanime est contraire aux idées qui régnaient dans la Communauté depuis 1964, époque où on pensait que, en cas de mouvement monétaire, le réajustement des prix agricoles devait être automatique.

Les nécessités de l'économie générale, résumons la situation ainsi, se sont montrées plus fortes que les nécessités de l'économie agricole dans ce secteur très important mais limité ; naturellement il faudra en tirer quelques

conséquences. Voilà ce que je voulais vous dire en ce qui concerne la dévaluation française.

La réévaluation du mark s'est produite d'une façon assez différente. Vous savez que le Gouvernement de la République fédérale le 29 septembre a décidé d'inviter la Bundesbank à ne plus soutenir le cours de la monnaie et le mark s'est mis à flotter en hausse. Suivant la tradition, ceci n'avait été précédé d'aucune consultation quelconque bien qu'il soit décidé, je le jure, ainsi m'aide Dieu, qu'on doit se consulter, mais en outre le Gouvernement de la République fédérale nous a placés devant un problème différent du problème français. Les Français avaient accepté que les institutions communautaires délibèrent sur ce qu'il fallait faire, le Gouvernement allemand est pressé par les nécessités que je ne veux pas juger, je constate seulement que le Gouvernement allemand lui, a agi autrement, il a décidé le lendemain même d'instaurer des taxes entre le marché allemand et les autres marchés de la Communauté, d'instaurer des taxes sur les produits dont le Gouvernement de Bonn déterminait le montant. Après quoi on est venu nous voir et, dans une conversation du reste très amicale et agréable, le Porte-Parole du gouvernement allemand - c'était M. le secrétaire d'Etat Von Dohnany - nous a apporté une requête nous demandant, sur la base de l'article 226, de légaliser ce que son gouvernement venait de faire dans les dernières vingt-quatre heures.

Messieurs, je peux dire que la Commission n'est pas seulement, vous le savez, un organisme purement technique, c'est aussi un organisme politique, et par conséquent sa tâche n'est pas seulement de faire la leçon aux Etats membres, et de faire la police du Traité, c'est aussi de les aider à traverser leurs difficultés. Et nous avons dit à M. Von Dohnany que nous ferions de notre mieux pour aider le gouvernement de la République fédérale et également que nous ne voulions faire aucune différence, dans la mesure où les situations sont semblables, entre les différents Etats membres et que naturellement nous ne refuserions pas à la République fédérale l'aide que nous avions donnée au gouvernement de Paris. Après quoi, en discutant entre nous et en étudiant le système, nous avons vraiment considéré que c'était inacceptable, qu'il était absolument inacceptable de voir un Etat membre établir de son propre jugement, de sa seule appréciation, des barrières fiscales à l'intérieur de la Communauté, d'établir des mécanismes de taxe sur des produits dont un gouvernement d'Etat membre fixerait la liste et à un niveau dont lui fixerait le montant. Nous avons dit : vraiment, si nous acceptons cela, cela n'est pas une entorse à la politique agricole commune, c'est la négation de la politique agricole commune et pourquoi pas demain la négation de l'union douanière ? Si vraiment nous acceptons ceci, pourquoi pas demain nous réveiller, apprendre qu'un Etat membre a isolé son marché au point de vue douanier, qu'il a rétabli les droits de douane entre lui et les autres membres de la Communauté et alors qu'on invite la Commission à bien vouloir légaliser des procédures pareilles. Vraiment, nous avons considéré que ces faits étaient inacceptables et nous avons pris une décision dont je conviens qu'elle était un peu violente - elle a du reste été assez mal comprise - nous avons dit ceci : "nous ne croyons pas que la République fédérale ait besoin tout de suite, dans les 3 jours, de prendre des mesures et on pourrait tranquillement discuter au Conseil ce que l'on va faire" et nous avons demandé la réunion du Conseil. Si dans l'intervalle, il y a des difficultés trop grandes, nous préférons encore que la République fédérale interrompe pendant quelques jours son commerce que de légaliser un mécanisme pour une durée indéterminée, un mécanisme aussi contraire à la politique commune ; c'est notre décision du 1er octobre. Nous l'avons prise le mercredi ; nous avons demandé au Conseil de se réunir le vendredi car nous trouvions que c'était d'une extrême urgence. Le Conseil n'a pas pu le faire - et je le comprends très bien, les ministres des finances ne rentraient, je crois, que dans la journée du vendredi de Washington, et en conséquence, la première journée utile pour le Conseil était le lundi -

.../...

on s'est réuni le lundi 6 octobre à Luxembourg. Qu'est-ce que nous avons dit aux Ministres à Luxembourg ? Nous leur avons dit, par la bouche de M. Raymond BARRE, qu'il était pour nous impossible de concilier les mécanismes de la Communauté avec une monnaie flottante et ceci naturellement pour la politique agricole mais aussi pour la politique générale et qu'en conséquence nous demandions au Conseil de se prononcer de la façon la plus ferme sur l'idée que ceci ne peut pas être un système, que c'est incompatible avec les règles de la Communauté et qu'en conséquence si ce système existe, il faut y mettre fin au plus vite. Et c'était pour nous un préalable absolu, nous en avons délibéré bien sûr, un préalable absolu en ce sens que si nous n'obtenions pas sur ce point d'assurances satisfaisantes du Conseil, la Commission n'aurait pas revu sa délibération du 1er octobre. Le débat monétaire à Luxembourg a été un excellent débat dans lequel tout le monde s'est rapidement mis d'accord sur un certain nombre de données qui ont été finalement consignées dans une résolution qui n'a pas été publiée le jour même, je ne sais pas pourquoi ; son texte était excellent, il figure au procès-verbal du Conseil de ministres. M. BARRE, la semaine dernière, en a résumé l'essentiel à la tribune du Parlement et on me dit que ce texte est entre vos mains. Alors, ce n'est pas la peine que je vous le relise ; vous savez ce qu'il y a dedans et vous savez sur quoi le Conseil s'est mis d'accord au point de vue monétaire. C'était un premier point et, je le répète, pour nous essentiel.

Le second, c'était la discussion, l'après-midi, avec les mêmes ministres, mais aussi avec leurs collègues de l'agriculture qui, le matin, étaient présents mais n'étaient naturellement pas intervenus dans le débat, des conséquences agricoles à tirer de cette situation. Et là encore, autant le matin, M. le Ministre SCHILLER avait donné son accord sur l'idée que si la situation actuelle est tout à fait temporaire, son accord sur l'idée que la fluctuation du taux de change n'est pas compatible avec les règles communautaires et qu'en conséquence c'était tout à fait provisoire, nous nous sommes trouvés l'après-midi avec 6 ministres de l'agriculture ayant convenu de la façon la plus précise que les conséquences agricoles ne pouvaient être que tout à fait temporaires également et que d'autre part, en aucun cas elles ne pouvaient constituer un précédent ou un préjugé, préjugé de ce que la Communauté aurait à décider dans les prochaines semaines quand le mark aurait atteint un taux fixe et ceci aussi, pour nous, était d'autant plus essentiel que nous sommes convaincus qu'il y a aussi d'autres méthodes qui pourraient être utilisées et sur lesquelles on délibèrera dès que le mark sera fixé, d'autres méthodes que celles qui ont été employées, peut-être un peu vite, peut-être sous l'empire de la nécessité par le gouvernement de Bonn. Ayant obtenu des ministres de l'agriculture cette seconde assurance, nous avons considéré comme Commission, sans la moindre difficulté, que nous devions revoir notre décision. Nous avons demandé suspension de la séance et ce n'est peut-être pas un secret de vous dire que la première question que j'ai posée à mes collègues réunis en réunion de Commission : "Messieurs, un seul d'entre vous pense-t-il que la Commission doit en rester à sa délibération du 1er octobre ?". Personne n'a soutenu cette thèse ; il était évident qu'avec les assurances que nous avons reçues nous devions cette fois-ci tâcher de coopérer à la construction rapide d'un régime provisoire et intermédiaire. C'est ce que nous avons fait par notre décision du 8 octobre. Je ne crois pas que je doive la commenter ; elle est publique, vous la connaissez dans tout ce qu'elle contient et, par conséquent, ceci explique les raisons pour lesquelles notre Commission, je vous explique comment elle a pensé et en conséquence comment elle a réagi, a revu sa décision du 1er octobre et l'a remplacée par celle du 8.

Cela étant, il me semble qu'il y a deux conséquences ou deux leçons

à tirer de ces événements. La première leçon c'est que les mécanismes construits en 1964 pour protéger les prix agricoles communs contre les mouvements monétaires, ces mécanismes n'ont pas fonctionné deux fois de suite et cela nous impose en conséquence de les reconsidérer à tête reposée, cela ne peut pas être fait en 5 minutes ; il faut étudier les implications dans un sens et dans l'autre, mais je crois que la Commission devra elle d'abord et le Conseil ensuite, tirer la leçon de ces deux expériences, non pas, faut-il le dire, pour supprimer les prix communs, il n'en est pas question, mais pour savoir comment il faut réagir lorsque les prix communs seraient mis en difficulté par un changement de parité à l'intérieur de la Communauté. Et je crois ne pas trahir ce qui fut la pensée de la Commission HALLSTEIN, de mon ami MARJOLIN, du Président HALLSTEIN et de moi-même à l'époque, en disant que vers 63-64, nous avions le sentiment qu'il n'y aurait plus de mouvement, de changement de parité à l'intérieur de la Communauté, et c'était au fond généralement accepté par tout le monde. Je crois que cela a été à la base des décisions ministérielles de 1964, ; les événements eux n'ont pas répondu à cette espérance. C'est une déception, il faudra en tirer les conséquences, c'est la première conséquence générale.

La seconde, c'est que de toute évidence, il apparaît que les politiques économiques et surtout, puisque c'est la plus construite dans sa technique, la politique agricole commune repose sur une infrastructure économique et monétaire insuffisante, ou disons trop fragile. Cela, je crois que c'est aussi une conséquence qui nous crève les yeux à tous. Cela ne veut pas dire que le Traité soit mal construit, je crois que le Traité a eu raison et si nous avons attendu, en 1957, d'avoir une unification économique plus grande dans la Communauté et d'avoir une monnaie commune avant de construire les politiques communautaires que le Traité a construites et que nous avons bâties à sa suite, je crois vraiment que l'Europe ne serait pas aussi avancée qu'elle l'est maintenant et de loin. Mais, le problème n'est pas de ramener en arrière la politique agricole, c'est de pousser en avant la politique monétaire pour qu'elle rejoigne les nécessités des politiques communautaires. Sur ce point également, les délibérations du Luxembourg ont été unanimes et extrêmement claires. La conséquence immédiate à en tirer c'est qu'il faut se dépêcher d'adopter le plan que la Commission a publié le 12 février et qui porte, vous savez, le nom de mon collègue, le Vice-Président BARRE. Raymond BARRE, modestement, demande toujours qu'on n'axolle pas son nom à ce plan parce qu'il dit qu'il est adversaire du culte de la personnalité et que le plan est maintenant celui de la Commission, mais enfin, je ne peux pas empêcher qu'il y ait des plans MANSHOLT, des plans BARRE, dans la maison et c'est peut-être très commode ainsi, il y a donc un plan BARRE. Il a été accueilli avec un peu de réserve par les gouverneurs des banques centrales au mois de février. Après trois mois de discussions, d'études en commun et de discussions avec Raymond BARRE, ils se sont rassemblés sur ce plan d'une façon très efficace et dont je me réjouis. Je leur ai plus d'une fois rendu hommage. Le Conseil s'est prononcé en principe unanimement le 17 juillet, comme vous savez, les travaux continuent et nous avons le sentiment, c'est plus qu'un sentiment, nous avons la conviction que le plan BARRE sera accepté dans une réunion ministérielle du Conseil dont nous avons demandé la fixation dans la deuxième quinzaine de décembre. Nous sommes convaincus que le plan BARRE sera accepté, par conséquent non seulement dans son principe mais aussi dans sa technique et qu'il sera en vigueur au début de l'année prochaine. J'ajoute : personne ne croit que le plan BARRE mettra définitivement la Communauté à l'abri de mouvements monétaires internes, mais nous avons le sentiment que cela augmente beaucoup les chances qu'il n'y ait plus de mouvement semblable et qu'on puisse, par une coopération économique, entamer à temps et d'une façon suffisamment profonde, et par une coopération monétaire, une solidarité monétaire devenue automatique au moins pour un certain temps, cela augmente beaucoup les chances que la Communauté puisse échapper, dans l'avenir, à des secousses aussi rapides, aussi gênantes que celles que nous venons d'avoir.

.../...

Je ne crois pas que cela résout tous nos problèmes monétaires, tant s'en faut, Raymond BARRE ne le croit pas, personne d'entre nous ne le croit, mais c'est une étape et une étape très importante ; j'ajoute naturellement que dans une certaine mesure la stabilité monétaire du monde occidental est quelque chose qui dépasse les frontières de la Communauté ; encore est-il essentiel que la Communauté se présente fermement unie sur le plan international dans ces problèmes et il y a de bonnes chances que cela fonctionne mieux à l'avenir.

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que je voulais vous dire quant à la première partie. J'aborde la seconde partie : où en est notre programme tel que je vous l'avais dessiné cet été et quelles sont les principales difficultés qui sont devant nous ?

D'abord le programme. Vous vous souvenez, nous avons dit: la Commission refuse de proposer la prolongation de la période transitoire; c'est encore notre état d'esprit maintenant et par conséquent les échéances sont celles de fin décembre. Nous devons faire quoi ? Nous devons obtenir qu'on adopte le règlement financier de la politique agricole pour la période définitive: il est entre les mains des ministres depuis le 16 juillet et le Conseil y travaille en ce moment. En second lieu, nous devons proposer, conformément à l'article 201 du Traité, un programme de création de ressources propres: nous l'avons déposé également le 16 juillet et pour rendre son adoption plus facile nous l'avons construit, comme à peu près toutes les politiques dans la Communauté, en deux étapes. Une première étape dans laquelle les ressources propres ne couvriront qu'en partie les dépenses de la Communauté et au contraire, dans quatre ans, une seconde étape, où la totalité des dépenses communautaires, sera couverte par les ressources propres, vous connaissez, je pense ces textes, et si vous avez une question à poser sur les raisons pour lesquelles nous les avons construites ainsi et sur leur contenu, je suis à votre disposition tout à l'heure, après mon exposé que je ne voudrais pas trop prolonger.

Troisième problème de cet ensemble, les pouvoirs budgétaires du Parlement européen. Tout le monde admet, ce n'est plus une discussion de principe, que la création de ressources propres implique l'augmentation des pouvoirs budgétaires du Parlement. Nous nous sommes posés la question en juillet de savoir comment il fallait les construire et nous avons une hypothèse qui était la proposition que la Commission HALLSTEIN avait faite, et dont j'étais membre en 1965 et l'avis donné par le Parlement le 12 mai 1965. C'est le dernier avis technique et détaillé du Parlement sur la matière. Depuis lors, en une série de circonstances, le Parlement, d'une part, et nous aussi, comme Commission, soit dans notre rapport annuel, soit dans notre déclaration du 1er juillet de l'an dernier, nous avons dit qu'il fallait accroître les pouvoirs budgétaires du Parlement en liaison avec la création de ressources propres, mais ces déclarations de principe doivent encore se traduire dans une technique. La dernière technique existante était celle de 1965 et dans notre Commission, nous étions un certain nombre, peut-être même tous, à considérer, que la construction de 1965 n'était pas la meilleure. Vous vous souvenez que dans la proposition de 1965 il était prévu deux étapes pour l'augmentation des pouvoirs du Parlement et la séparation entre les deux était fixée au moment où le Parlement serait élu au suffrage universel. C'est la Commission HALLSTEIN, c'est nous qui avons proposé cela, nous ne pouvons donc pas reprocher au Parlement d'avoir adopté ce point de vue. En revoyant les choses quatre ans après nous avons le plus grand doute que ce point de vue soit bon. D'abord parce que nous ne trouvons pas, au moment où l'on se rapproche vraiment et j'espère rapidement de l'époque où le Parlement sera élu, nous ne pensons pas que ce soit une bonne idée d'alourdir ce passage par des conséquences budgétaires. Les gouvernements auront d'autant plus de

peine à se résoudre à cette réforme qu'ils s'apercevront qu'au moment même où ils consentent à l'élection ils perdent quelque chose de leur autorité budgétaire ou financière; cette liaison nous paraissait peu heureuse. D'autre part, nous ne pensons pas que ce soit une bonne idée de paraître mettre en cause l'autorité du Parlement actuel en ayant l'air de dire que parce qu'il n'est pas élu, il aurait moins d'autorité politique que le Parlement quand il sera élu. Notre Parlement européen est ce qu'il est, mais il est valablement nommé au suffrage universel, à deux degrés, puisqu'il est élu au second degré par les Parlements eux-mêmes élus au premier degré. On peut trouver le système bon on peut trouver qu'il est mauvais, mais il n'y a pas de raison de mettre en cause l'autorité, dans le cadre des traités existants, l'autorité de notre Assemblée parlementaire de Strasbourg. Et dès lors, nous avons approché le Parlement, c'est moi qui ai proposé cela, et comme cela été pas mal critiqué, je souhaite en prendre publiquement la responsabilité; j'ai dit à mes collègues: je crois qu'avant de construire autre chose, un autre mécanisme de pouvoir budgétaire, nous ferions bien de consulter le Parlement pour lui demander s'il est encore de l'avis de 1965 ou s'il a changé d'avis. Mes collègues se sont rangés à cette opinion. J'ai écrit le 23 juillet à M. le Président SCELBA, je lui ai écrit naturellement en italien, je lui ai dit que nous demandions un *sciambiu di veduta* avec le Parlement. Il a accepté très volontiers et cela a pris la forme d'abord d'une réunion du Comité des présidents et de tous mes collègues, ici à Bruxelles, le 9 septembre. Après quoi on a convenu que la meilleure technique pour cette consultation était de réunir avec notre Commission les deux commissions parlementaires, commission politique d'une part, commission finances et budget d'autre part; elles se sont réunies le 25 septembre, avec nous, et nous avons eu une excellente conversation sur ce qui nous apparaissait comme étant dépassé dans les idées de 1965, ce qui nous paraissait pouvoir être construit maintenant et à la suite de quoi en conséquence, mon collègue M. COPPE et moi nous avons construit une proposition dans le délai prévu, puisque nous avons dit dans notre document de juillet que ceci serait fait en octobre et la Commission, la mienne, est saisie de ce document dans sa délibération de demain. Par conséquent, je vous demande la permission de ne pas vous dire aujourd'hui ce qu'il y a dedans, mais je crois que, ou demain, ou bien le 22 au plus tard, si nous ne parvenons pas - notre ordre du jour de demain étant assez lourd - si non le 15, au moins le 22 et donc dans les délais que nous avons annoncés, nous aurons envoyé au Conseil une proposition d'augmentation des pouvoirs budgétaires du Parlement qui rejoindra ou complètera, comme nous l'avions annoncé, les deux documents du mois de juillet. Voilà, Messieurs, comment se présente pour nous donc cette première partie du paquet.

L'autre partie du paquet naturellement, c'est l'élargissement de la Communauté. Ici, vous savez que nous avons délibéré également et on y tenait beaucoup, dans le délai que nous avons fixé et le 1er octobre nous avons envoyé au Conseil et rendu public notre avis complémentaire à celui de 1967. Vous avez tous eu ce document en mains, vous l'avez déjà abondamment commenté, par conséquent je ne l'analyse pas, je me contente d'un très bref résumé des points qui me paraissent importants. Primo, nous avons mis à jour les opinions que nous avons exprimées en 1967 sur les éléments économiques essentiels et notamment les événements économiques,

monétaires et agricoles, nous avons confirmé notre opinion (comme ceci avait été discuté, à gauche ou à droite, nous avons éprouvé le besoin de le confirmer) qu'il faut commencer cette négociation peut-être avec les Anglais seuls, mais qu'il faut la terminer à quatre et qu'il nous faut passer de six à dix et non pas de six à sept pour des raisons qui pour nous sont très simples car nous avons le sentiment que passer de six à sept cause et crée au moins autant de problèmes que cela n'en résout. Dès lors, ce ne serait pas à nos yeux une bonne construction politique. En troisième lieu, nous avons insisté plus que précédemment sur le problème du renforcement de la Communauté dont nous avons décrit les lignes, à notre avis, essentielles. Nous avons confirmé notre opinion, et c'est important avant les délibérations de fin d'année, que le renforcement et l'élargissement vont de pair et qu'on ne peut pas espérer mettre l'un avant l'autre et que cela doit avancer ensemble. Nous avons inséré un chapitre institutionnel qui est léger en ce qui concerne l'avenir mais qui est plein de substance quant au présent. Nous avons dit et nous dirons à nos gouvernements, nous dirons au Conseil qu'on ne peut pas prendre le risque d'élargir la Communauté si on n'a pas rétabli convenablement les mécanismes institutionnels prévus par le Traité et qui ne fonctionnent pas bien maintenant et nous avons dit pourquoi. Et, enfin, nous avons inséré dans cet avis un petit chapitre de procédure en faisant des suggestions pour la procédure de négociation. J'avais déjà suggéré ceci il y a deux ans à mes collègues quand nous avons délibéré sur notre avis de 1967 et mes collègues m'avaient dit : "Écoutez M. REY, c'est peut être un peu prématuré, on n'en est même pas encore à une décision de principe, croyez-vous qu'il faille dès à présent parler de procédure; si on laissait cela pour plus tard? "

Je me suis rangé sans aucune difficulté à cet avis, qui s'est révélé bon car ce ne sont pas les problèmes de procédure sur lesquels la négociation a échoué en 1967. Mais cette fois-ci, au moment où le climat politique permet d'espérer que la Communauté va aborder, sans préalable ni veto, le fond des problèmes qui lui sont posés par l'élargissement, à partir de ce moment-là les problèmes de procédure reprennent leur importance et mes collègues, avec beaucoup de bonne grâce, ont accepté les suggestions que je leur faisais, en leur faisant remarquer que le mécanisme de procédure de l'année 61-63 avait mal fonctionné et que ce n'était pas une bonne idée de faire présenter nos six gouvernements en un ordre dispersé autour d'une table de négociations avec un pays tiers lorsqu'il s'agit non pas de problèmes politiques dont ils ont la charge et la maîtrise, mais qu'il s'agit de problèmes communautaires, qui appartiennent à la Communauté. Je conteste du reste que, Traité en mains, les Etats membres aient le droit et soient chargés individuellement de négocier ou sur la politique tarifaire ou sur la politique commune alors qu'ils ne l'ont plus dans leurs responsabilités. Je crois que ce sont des tâches qui appartiennent à la Communauté que ceci doit être poursuivi dans le même style qu'a été le Kennedy round et on excusera naturellement la Commission d'avoir eu l'idée que cette démonstration avait été valable et avait montré comment une grande négociation pouvait être décidée par le Conseil, dirigée par le Conseil, par ses directives qui ont toujours été observées, mais négociée par un porte-parole unique vis-à-vis des pays tiers. Je ne sais pas quel accueil on fera à ces suggestions, mais en tout cas, je vous dis tout de suite que notre Commission y tient beaucoup.

Cela étant, je termine par là, vous ayant ainsi indiqué où nous en sommes quant à ce paquet, quelles sont les difficultés essentielles que nous pouvons prévoir d'ici à la fin de l'année, j'en vois trois. La première, c'est le temps : le temps est naturellement beaucoup trop

court. Pensez que ce n'est qu'au début de novembre que nous aurons un gouvernement allemand pleinement constitué et en mesure de s'engager; naturellement le Chancelier sera élu avant j'imagine, mais enfin tout de même il faut bien laisser au gouvernement allemand et aux nouveaux ministres quelques jours pour prendre possession de leurs charges et en conséquences être en mesure de définir les politiques, les grandes orientations de la politique de la République fédérale, disons qu'au début de novembre nous aurons à Bonn un gouvernement capable de s'engager pour l'avenir et que par conséquent nous avons exactement huit semaines pour construire avec lui toutes les décisions; c'est vrai que c'est très court, mais mes collègues et moi nous sommes convaincus que nous ne sommes plus devant des difficultés techniques, nous sommes devant des difficultés politiques. Les documents sont là, les problèmes sont mûrs, le problème c'est de prendre des décisions et ceci en huit semaines, à notre avis, il y a moyen.

La seconde difficulté, c'est le problème des excédents agricoles; on ne peut pas laisser sans solution le problème des excédents agricoles. Vous savez que notre Commission le dit abondamment à MM. les ministres siégeant dans le cadre des ministres de l'agriculture au Conseil; jusqu'à présent, je crois, on ne nous a pas suffisamment écoutés, je ne suis pas sûr du reste que ce que nous avons proposé soit suffisant, mais en tout cas c'est déjà quelque chose; si on avait pu accepter ce que nous avons proposé, c'eût déjà été un progrès sérieux. On ne peut pas laisser ce problème sans solution d'ici à la fin de l'année, non pas j'imagine qu'on va faire disparaître en huit semaines 400.000 tonnes de beurre, je n'en demande pas autant, et vous n'en espérez pas autant non plus. Mais on doit d'ici à la fin de l'année avoir pris les décisions de principe qui permettront de maîtriser cette situation et de la résorber par conséquent dans les temps qui viendront: si on ne le fait pas on risque de compromettre l'adoption du règlement financier agricole qui est une des pièces maîtresse du paquet de fin d'année d'une part, d'autre part on risque de compromettre le plan Mansholt sur les structures, qui devrait être discuté et adopté au printemps prochain et je ne vois pas comment nous convaincrions les ministres d'adopter un plan qui est ambitieux dans ses charges et dans ses vues si l'on n'a pas dans l'intervalle au moins maîtrisé le problème des excédents; et au surplus, je ne vois pas comment nous pourrions commencer sérieusement une négociation avec la Grande-Bretagne sur la politique agricole si nous ne sommes pas en mesure de dire aux Anglais comment nous pensons maîtriser ce problème que tout le monde regarde de l'intérieur et de l'extérieur avec un souci croissant; ceci nous demandera de l'imagination mais je répète, après la difficulté de temps, c'est la seconde difficulté, nous devons maîtriser ce problème d'ici à la fin de l'année.

La troisième difficulté c'est de convaincre tout le monde que l'on ne peut pas espérer réaliser avant l'un ou l'autre le chapitre intérieur ou le chapitre extérieur, ils seront adoptés ensemble ou ne le seront ni l'un ni l'autre; sur ce point, c'est la conviction de mes collègues, c'est la mienne, et cette conviction remonte à loin, puisqu'elle remonte à 1963. En 1963, je vous le rappelle, nous avons réussi à maîtriser, par un accord global, une crise au moins aussi compliquée et aussi désagréable au point de vue politique que celle que nous avons maintenant dans la Communauté; la crise de 1963. Les uns, et surtout la France la France, désiraient particulièrement le progrès des politiques intérieures et de la politique agricole, les autres et,

particulièrement la Bundesrepublik souhaiteraient l'élargissement vers l'extérieur et notamment le Kennedy round. On a constaté qu'il n'y avait pas moyen de mettre un de ces chapitres avant l'autre, il fallait les faire progresser parallèlement et en conséquence le 23 décembre 1963 le Conseil a décidé unanimement d'adopter des règlements agricoles, de commencer le Kennedy round et nous donner les premières directives de négociations et d'organiser les contacts avec la Grande-Bretagne dans le cadre de l'U.E.O. Voilà le paquet de 1963; l'ayant vécu dans sa crise d'abord et puis dans sa résorption, je suis tout à fait convaincu qu'on ne résoudra pas par une autre technique les problèmes que la Communauté a à maîtriser d'ici à la fin de l'année et j'imagine déjà, avec l'impulsion essentielle que pourrait leur donner la conférence au sommet de novembre, que nous verrons adopter à la fin de l'année un paquet comportant ainsi ces progrès d'un côté et de l'autre. Je répète en terminant, je ne crois pas que ce soit une difficulté technique, je pense que c'est un problème de volonté politique et je n'ai aucune raison de douter que tous nos gouvernements soient conscients que l'heure est venue pour eux d'exercer ce qu'est leur métier, c'est-à-dire de gouverner. Merci beaucoup.